



- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Army -

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

- Vert :** Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
 - > Infiltration obligatoire
 - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
 - Infiltration totale (sans débit de fuite) si $K > 50$ mm/h
 - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si $10 < K < 50$ mm/h
- Orange :** Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
 - > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
 - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
 - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- Rouge :** Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
 - > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
 - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Légende :

Réseaux :

- Fossés (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments existants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Éloigné

Vue d'ensemble :

Date : Novembre 2024
 Échelle : 1 / 3 500
 Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
 Dessin : M.GAILLARD

